



# BRETE'NEWS

Crédits Photos: Mairie de Bretenoux



Très chers administrés,

Conscient d'un besoin de communication plus régulier sur le fonctionnement au quotidien et l'avancement des projets en cours ou à venir de notre commune, le Conseil Municipal a décidé de vous distribuer, tous les deux mois, un petit Bretenews résumant l'essentiel de notre actualité . Deux mois , ça passe vite mais nous essaierons de tenir le rythme. Nous espérons que ce premier numéro vous donnera satisfaction, mais surtout, n'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires, de vos critiques, de façon à nous améliorer et ainsi de répondre au mieux à vos attentes. Tous mes vœux accompagnent ce premier numéro, bonne année et bonne lecture à toutes et tous.

Bien à vous,

*Pierre Moles*

## NOTRE ÉCOLE

L'école primaire Pierre Loti a fêté l'arrivée des vacances de Noël le vendredi 16 décembre avec une après-midi récréative ! Ce temps fort n'ayant pas eu lieu depuis 2019, il était temps de renouer avec la tradition.

Le Père Noël est arrivé sous les yeux ébahis des enfants de la maternelle et il les a remerciés pour la belle et grande lettre envoyée. Au pied du sapin, il a distribué de beaux cadeaux pour chaque classe en présence de la directrice Andréa Bacque, de l'équipe éducative et des élus, Pierre Moles, Maire de Bretenoux et ses adjoints et de Jacques Ferrand, Maire de Glanes. Côté élémentaire, les cadeaux déposés au pied du sapin ont ravi les plus grands !

Pour conclure l'après-midi, un goûter et des friandises offerts par la Mairie, ont été distribués aux enfants dans la cantine décorée pour l'occasion !



### Transports

Des navettes sont mises en place par la région entre Biars et St Céré . Vous pouvez trouver les horaires en mairie.

### Travaux

Conformément aux prévisions, les travaux de la place des Consuls avancent. Nous pouvons apprécier la qualité du travail effectué grâce entre autres à la présence du meilleur apprenti de France : Jérôme Pascal.

### Départ à la retraite

En juin 2022 , notre agent municipal Joël Maffre, a fait valoir ses droits à la retraite. Nous le remercions pour son travail dévoué et lui souhaitons le meilleur pour la suite.

## LES SERVICES EN MAIRIE

### Conciliateur de Justice

Un conciliateur de justice est présent une fois par mois sur rendez vous à la mairie de Bretenoux (05 65 10 99 99). Son rôle est de trouver une solution amiable à un différent entre une ou plusieurs parties, qu'elles aient ou non déjà saisi un juge.

Le recours au conciliateur de justice est gratuit.

### Aide à Domicile

Lot Aide à Domicile propose des services afin de faciliter le quotidien de vos proches âgés ou handicapés. Ils sont présents à la mairie de Bretenoux le mercredi matin sur rendez vous au : 08 05 69 69 46.

### Mission Locale

La mission locale vous écoute, vous conseille, vous accompagne et vous propose de nombreux services afin de vous soutenir dans vos démarches d'insertion professionnelle.

Elle est présente le mercredi toute la journée à la mairie de Bretenoux sur rendez vous au : 05 65 38 03 79.

Après plusieurs années d'interruption, la municipalité relançait la tenue du marché de Noël.

Le dimanche 11 décembre, à partir de 10h00, les visiteurs venaient profiter de la présence d'une quinzaine d'exposants installés dans la salle Ayroles.

Des objets d'artisanat ou faits main : bijoux en macramé, céramique originale, objets en tissus tels que poupées de chiffons, étuis de toutes sortes, sacs à main ou cabas, housses diverses, jouets et objets en bois, affiches du Lot, étaient proposés à la vente.

Sur l'estrade, l'équipe technique de la municipalité avait aménagé un chalet avec un fauteuil devant un foyer dans lequel un bon feu crépitait sur un écran. Une animation musicale complétait le tableau.

À l'extérieur, le ciel étant bleu mais l'air glacial, le comité des fêtes et l'association des parents d'élèves de l'école proposaient boissons chaudes, chichis et crêpes préparés sur place, en plus d'objets faits par les enfants et des décorations de fleurs séchées.

Le père Noël, arrivé comme promis en début d'après-midi, était accompagné de trois charmants lutins habillés en rouge et vert. Avec leur aide, il a accueilli les enfants...et distribué des friandises à ces enfants sages.

La fréquentation était régulière tout au long de la journée et même si les ventes n'étaient pas très importantes, les commerçants s'estimaient satisfaits, ils prenaient date pour l'édition 2023.



## ORDURES MÉNAGÈRES

Est-ce normal de retrouver des ordures ménagères et autres déchets aux pieds des points tri ?

Ces agissements récurrents constatés aux abords des points de collecte de tris, sont une preuve d'incivisme. Nous avons décidé qu'une surveillance sera instaurée.

Les dépôts sauvages ou dépôts de déchets en dehors des contenants prévus à cet effet, sans respect des consignes de tri ni des lieux de dépôts sont dans l'esprit, intolérables et dans les faits, illégaux.

Ce type d'agissements expose ses auteurs à une contravention de 5e classe, telle que prévu à l'article R 635-8 du Code pénal, jusqu'à 1 500 € d'amende et confiscation du véhicule ayant servi au transport des déchets.

Ce type d'incivilités a pour conséquence de nuire à la propreté publique et de rendre désagréables les lieux pour les personnes qui trient correctement.

### Pour information et rappel

Le tri des déchets ménagers est devenu une nécessité et un geste citoyen. Les conteneurs jaunes sont réservés aux déchets recyclables : journaux, papiers, magazines, tous les petits cartons d'emballage et tous les emballages en métal, canettes, boîtes de conserve, aérosols, barquettes en aluminium, bouteilles de sirop et couvercles en métal...etc.

Les grands cartons, les emballages trop volumineux des appareils électroménagers ou ceux des meubles en kit se recyclent, mais ils doivent être déposés en déchetterie, dont l'accès est gratuit et sans rendez-vous. De plus, la commune organise le 3ème mercredi de chaque mois, un ramassage d'encombrants. Il suffit simplement de s'inscrire auprès du secrétariat de la mairie.

Le verre doit être déposé dans les conteneurs spécifiques. Les bouteilles, pots et bocaux, petits ou grands, se recyclent à l'infini.

**Aucun déchet ne doit être déposé à côté des conteneurs !**



## LE COIN DES ASSO'S

Nouveau à Bretenoux !

Des cours de yoga sont organisés à la mairie les samedis matins de 9h à 10h30 et de 11h à 12h30.

Vous pouvez contacter Marlène au 06 89 58 00 51, par internet sur le site [www.bidala.fr](http://www.bidala.fr) !



**Réunion des associations : Vendredi 10 Février  
2023 à 18H30, Salle de la Bastide**

## SANTÉ

### PHARMACIES DE GARDE

A partir de 12h00 le samedi

- Du samedi 07/01/23 au 14/01/23:  
Pharmacie du Centre St Céré
- Du samedi 14/01/23 au 21/01/23:  
Pharmacie d'Orlinde Bretenoux
- Du samedi 21/01/23 au 28/01/23:  
Pharmacie de Puybrun
- Du samedi 28/01/23 au 04/02/23:  
Pharmacie de la Cère Biars
- Du samedi 04/02/23 au 11/02/23:  
Pharmacie Gambetta St Céré
- Du samedi 11/02/23 au 18/02/23:  
Pharmacie du Centre St Céré
- Du samedi 18/02/23 au 25/02/23:  
Pharmacie d'Orlinde Bretenoux
- Du samedi 25/02/23 au 04/03/23:  
Pharmacie de Puybrun

### ALLÔ DOCTEUR 3966

Malade la nuit à partir de 20h, le week-end ou un jour férié ? Un médecin vous écoute pour apporter une réponse adaptée à votre besoin : un conseil médical, un rendez vous avec un médecin de garde, ou l'orientation vers un service d'urgence, en téléphonant au 3966

### LES GESTES SIMPLES POUR RÉDUIRE LES RISQUES D'INTOXICATION AU MONOXYDE

- Avant l'hiver, faire vérifier et entretenir les installations de chauffage et de production d'eau chaude, ainsi que les conduits de fumée (ramonage mécanique) par un professionnel qualifié.
- Veiller toute l'année à une bonne aération et ventilation du logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage, aérer au moins 15 minutes par jour et ne pas obstruer les entrées et sorties d'air du logement.
- Respecter systématiquement les consignes d'utilisation des appareils à combustion indiquées par le fabricant : ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu, placer les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments, ne jamais utiliser pour se chauffer ou cuisiner des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, réchaud de camping, barbecue, etc.).

## NOËL À L'EHPAD

Mardi 13 décembre 2022, les résidents et résidentes de l'EHPAD, se sont retrouvés dans la salle de restaurant pour partager le traditionnel repas de Noël.

Après l'apéritif musical, suivi d'un repas gourmand préparé par les cuisiniers de l'EHPAD, l'après-midi fut animé par l'artiste Kathleen BIAZ qui a permis aux résidents de se remémorer des airs de leur jeunesse.

Pour terminer cette journée, le Père Noël toujours généreux, a offert à chacun et chacune, une boîte de chocolats toujours très appréciée.



## LA POSTE

Le 22 novembre dernier, Monsieur le Maire recevait Mme Corinne FRANCOIS, chef de projet à la Direction Régionale Occitanie. A l'ordre du jour, le distributeur à billets (DAB) et les travaux de modernisation des guichets.

La Poste a décidé la mise en place d'un plan national d'investissement de 800 millions d'euros.

L'agence de Bretenoux, reconnue comme essentielle pour notre commune et notre bassin de vie, a été fléchée sur ce plan pour pérenniser et conforter son activité.

270 000€ vont ainsi être investis. 170 000€ pour la mise en place d'un nouveau DAB sécurisé, répondant aux nouvelles normes et accessible aux personnes à mobilité réduite, et 100 000€ pour la modernisation de l'agence.

Pour des raisons de planification et d'optimisation des travaux, ces derniers ne commenceront que mi-avril pour se terminer mi-juin.

Certes, il faudra encore patienter un peu mais le DAB sera opérationnel pour la saison estivale et notre bureau de poste voit son avenir assuré.

Pendant la période de travaux, l'activité courrier et colis se fera à partir du centre de tri postal, 108 rue des docteurs Robin et Madec (direction Glanes), et les affaires financières au bureau de Poste de Biars-sur-Cère qui sera conforté pour passer ce pic d'activité.

Voilà donc de bonnes nouvelles pour l'agence postale de Bretenoux.

## RECENSEMENT DES HABITANTS

Cette année, la Mairie de Bretenoux réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 19 janvier 2023.

### Comment ça se passe ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

### Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements...

Les résultats du recensement sont essentiels.

### Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...
3. Identifier les besoins en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...

*Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site <https://le-recensement-et-moi.fr/>*

**Recensement de la population 2023**

**Le recensement de la population, c'est utile pour tous !**

Connaître la population permet d'adapter les équipements collectifs de votre commune : transports, écoles, maisons de retraite...